

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Lambert-Noël Matha et Denise Mekame'ne face aux juges constitutionnels

LE ministre d'Etat en charge de l'Intérieur et sa collègue aux Relations avec les Institutions ont été auditionnés mercredi sur plusieurs préoccupations à caractère politique et administratif. Entre autres la requête du parti politique REAGIR sur le bureau du CGE, la Carte nationale d'identité, la révision du fichier électoral, etc.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

LA Cour constitutionnelle, sous la houlette de sa présidente Marie-Madeleine Mborantsuo, a auditionné, mercredi à son siège, les ministres d'Etat Lambert-Noël Matha (Intérieur) et Denise Mekame'ne (Relations avec les Institutions constitutionnelles). Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour. A savoir : la requête du parti "REAGIR" sur la situation du bureau du Centre gabonais des élections (CGE) dont le mandat est arrivé à expiration depuis des mois ; la reprise de l'établissement des Cartes nationale d'identité (CNI) ; la révision du fichier électoral en prélude aux élections générales de 2023 ; ainsi que la situation actuelle des partis politiques.

Comme l'ont rappelé les magistrats rapporteurs de la Haute juridiction, "REAGIR" a sollicité de la Cour la déclaration de caducité du bureau du CGE et en conséquence l'interruption du processus électoral relatif aux Législatives partielles en cours. Cette formation politique de l'opposition estime que les mesures liées à la riposte contre la Covid-19 ayant été levées depuis



Audition des ministres d'Etat Lambert-Noël Matha (Intérieur) et Denise Mekame'ne (Institutions) à la Cour Constitutionnelle.

5 mois plus rien ne justifie le maintien du bureau actuel.

Sur cette question, le dossier est en instruction au terme de laquelle la Cour constitutionnelle tranchera.

Mais par rapport aux élections législatives partielles, le patron de l'Intérieur a rappelé que ce scrutin avait déjà été reporté. Cela à cause des réalités financières liées au caractère imprévisible des démissions ou exclusions au

sein des formations politiques...

DELAIS • S'agissant de la Carte nationale d'identité, sujet sur lequel la présidente de la Cour a rappelé le caractère impérieux dudit document preuve de l'identité nationale du citoyen. "C'est donc une question cruciale à près de 10 mois des élections générales", a insisté Marie-Madeleine Mborantsuo. Et de marteler : "Les Gabonais crient à hue et à dia qu'ils n'arrivent pas à obtenir

ce sésame".

En réponse à cette interpellation, le ministre d'Etat Matha a souligné que ledit dossier évoluait assez bien avec les nouveaux partenaires qui l'ont fait avancer à 80% contre un paiement qui n'équivaut qu'à 20% des tâches effectuées. Au nombre des partenaires, on note la Direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), l'ANINF et la Commission nationale de

protection des données à caractère personnel...

Le locataire de l'Avenue de Cointet a même révélé que le spécimen de la CNI a déjà été validé. Près de 500 000 cartes sont en stock et attendent d'être personnalisées. Selon lui, cette nouvelle carte qui bénéficiera des acquis d'IBOGA avec un fichier de 700 000 gabonais dont les identifiés ont déjà été certifiés, pourrait être produite dès décembre prochain.

Toute chose ayant conduit la présidente de la Haute juridiction à attirer davantage l'attention du gouvernement quant à la nécessité de respecter ces délais.

Sur la révision du fichier électoral, Marie-Madeleine Mborantsuo a tenu à rappeler que la question électorale concerne au premier chef la Cour constitutionnelle. Voilà pourquoi, son institution sollicite des éclairages précis sur cette opération. "Pour faire avancer les choses et éviter de courir afin de ne pas être pris dans le feu de l'action", insistera-t-elle.

RAPPEL • Prenant note de ce rappel, le "patron de l'Intérieur" a toutefois indiqué que cette opération concerne beaucoup plus les personnes qui ont dernièrement atteint l'âge de la majorité, celles qui ne sont pas inscrites, et celles ayant changé de résidence entretiens...

Sur la situation des partis politique enfin, Lambert-Noël Matha dit que son ministère dispose d'une liste des partis politiques actualisée. Non sans promettre de prendre des mesures conservatoires pour le suivi, conformément à la loi, des formations politiques en scission.

A noter qu'au terme des échanges, la présidente de la Cour constitutionnelle, qui a qualifié cette séance de "début du processus électoral", a annoncé la poursuite à fréquence régulière, de telles rencontres sur les questions liées aux élections générales de 2023.

Contrepoint

Des attentes et interrogations !

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Depuis mercredi, les regards des membres de la plateforme citoyenne et patriotique "Gabon d'abord", des militants du parti "Réappropriation du Gabon, de son indépendance, pour sa reconstruction" (RÉAGIR) et dans une moindre mesure ceux du regroupement politique PG 41 sont rivés sur la Cour consti-

tutionnelle. Et pour cause, ils attendent de l'institution chapeauté par Marie-Madeleine Mborantsuo qu'elle mette le gouvernement face à ses responsabilités.

En effet, depuis un moment "Gabon d'abord", la PG 41 et RÉAGIR, pour ne pas les citer, demandent avec insistance, et à juste titre d'ailleurs, le renouvellement du bureau du Centre gabonais des élections (CGE). Non sans relever le fait que la

levée des mesures restrictives de lutte et riposte contre le Covid-19 rend caduc le "cas de force majeure" empêchant le renouvellement du CGE.

Alors que la campagne en vue des élections législatives partielles a débuté, quel sera donc le verdict de la Cour constitutionnelle ? Si on s'en tient à l'interprétation du droit, la "garante des lois" va-t-elle sommer le gouvernement de renouveler immédiatement le bureau du

CGE ? Si oui, quelles en seront les incidences sur le déroulement des élections législatives partielles – vu que le CGE les organise ? Ou au contraire les juges constitutionnels brandiront-ils une jurisprudence inhérente au maintien de Moïse Bibalou Koumba et son équipe jusqu'au terme du scrutin en cours ?

Pour l'heure, difficile de répondre. Le verdict des "neufs sages" est donc plus qu'attendu.